Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 029-212901144-20251128-2025_46-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE LANNEANOU

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 novembre 2025

Délibération n°2025-46

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Lannéanou, légalement convoqué le vingt-et-un novembre, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé SAINT JALM, Maire.

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 8
Date de Convocation : 21/11/2025
Date d'Affichage :
Date de Publication ou Notification : 02/12/2025

Présents : Hervé Saint JALM, Morgane LEGLAND, Stéphanie PHILIPPE, Ghislaine PORCHER, Jean-Claude OLLIVIER, Gabriel GENTRIC, Ludwig KERBRAT, Jörg TWARZ.
Absents : Ludovic CHALONY, Angéline LE FLOCH, Fabien HUGUET.
Procurations : néant

Monsieur Jean-Claude OLLIVIER a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Projet de parc éolien de Roc'h Glaz sur le territoire de la commune de Plougras

La société Roc'h Glaz Énergies envisage la construction d'un parc de cinq éoliennes au sud-est de la commune de Plougras (22), en continuité des parcs éoliens de Goariva (existant) et de Vezec (en projet), conduisant à terme à un ensemble de quinze éoliennes. Les futures éoliennes, d'une hauteur de 110 ou 125 m en bout de pales selon les deux gabarits retenus, produiront annuellement un maximum évalué à 28,1 GWh1, correspondant à la consommation électrique estimée de 5 165 foyers (chauffage compris).
Au regard du projet et de son contexte environnemental, les principaux enjeux identifiés par la mission régionale d'autorité environnementale, concernent la préservation de la qualité et de la diversité des habitats naturels et des continuités écologiques, la préservation du cadre de vie vis-à-vis des possibles nuisances sonores et le maintien de la qualité paysagère, et la contribution du projet à la limitation du changement climatique ; ainsi que la prise en compte des effets de cumul d'incidences avec les parcs éoliens voisins en exploitation ou projetés.
Le projet prévoit un raccordement au poste source de Guerlesquin via un tracé d'environ 9 km. Au total, il impactera environ 2,64 ha, dont 1,34 ha de manière permanente. La durée d'exploitation du parc éolien estimée à 20 ans.
Le projet s'implante sur un relief relativement élevé correspondant aux premiers abords des Monts d'Arrée, au sein du plateau de Trégor, à environ 22 km du littoral. Ce territoire est particulièrement sollicité pour l'implantation de projets éoliens. Il se situe en limite sud-est de la commune de Plougras, et à 2,4 km au nord-ouest de Lohuec, sur un territoire faiblement peuplé et situé au cœur du triangle Morlaix (29) – Carhaix-Plouguer (29) – Guingamp (22).

Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation.

L'avis du conseil municipal est sollicité sur la demande d'autorisation environnementale du projet.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 029-212901144-20251128-2025_46-DE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de parc éolien de Roc'h Glaz sur la commune de Plougras.

Fait à Lannéanou, le 2 décembre 2025

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude OLLIVIER

Le Maire,
Hervé SAINT JALM

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.